

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

EGO HAFTREINIGER

Groupe du produit: Primaire

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

adhésive de contact/ primaire pour Mastic silicone

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Kaltenbrunn 27	
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen	
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax: +49 (0)8821 956 990
E-mail:	info@ego.de	
Interlocuteur:	Laboratoire	Téléphone: +49 (0)8821 956 960
E-mail:	EGO-Labor@ego.de	
Internet:	www.ego.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)
en allemand et anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
 Asp. Tox. 1; H304
 Skin Irrit. 2; H315
 Eye Dam. 1; H318
 STOT SE 3; H336
 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydrocarbures, C7-9, isoalkane
 C7-C9 Isoalkane
 Titantetrabutanolat

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 2 de 12

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

silanes et siloxanes avec groupes fonctionnels et additives dans le solvant

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	hydrocarbures, C7-9, isoalkane			< 75 %
	921-728-3		01-2119471305-42	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
90622-56-3	C7-C9 Isoalkane			< 50 %
	292-458-5		01-2119471305-42	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
5593-70-4	Titanettrabutanolat			< 5 %
	227-006-8		01-2119967423-33	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H315 H318 H335 H336			
78-10-4	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle			1 - < 5 %
	201-083-8	014-005-00-0	01-2119496195-28	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H226 H332 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	921-728-3	hydrocarbures, C7-9, isoalkane	< 75 %
		par inhalation: CL50 = 21 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
90622-56-3	292-458-5	C7-C9 Isoalkane	< 50 %
		par inhalation: CL50 = 21 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 mg/kg	
78-10-4	201-083-8	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle	1 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 5880 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6270 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Ne PAS faire vomir. Danger d'inhalation Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Des informations supplémentaires sur la toxicologie dans la section 11 doivent être notées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion mène au dégagement forte de suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 4 de 12

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de fuite dans les eaux, les égouts ou le sous-sol, informer l'autorité compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Autres informations

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 7,8,13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Information supplémentaire

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Conseils pour le stockage en commun

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

adhésive de contact/ primaire pour Mastic silicone



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 5 de 12

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
78-10-4	Orthosilicate de tétraéthyle	5	44		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	hydrocarbures, C7-9, isoalkane			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m ³
78-10-4	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle			
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	12,1 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,1 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	85 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	85 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	85 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	85 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	8,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	8,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	25 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	25 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	25 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	25 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
78-10-4	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle	
	Eau douce	0,192 mg/l
	Eau de mer	0,0192 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,18 mg/kg
	Sédiment marin	0,018 mg/kg
	Sol	0,05 mg/kg
	Intoxication secondaire	4000 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	10 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 6 de 12

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Gants résistants aux solvants: Caoutchouc fluoré, NBR (Caoutchouc nitrile).

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (filtre à gaz du type ABEK / ABEK-P2). En cas d'exposition longue ou forte, utiliser un appareil respiratoire.

Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	indéterminé	
Point de fusion/point de congélation:		indéterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		90 - 150 °C
Limite inférieure d'explosivité:		0,9 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		7,0 vol. %
Point d'éclair:		2 °C
Température d'auto-inflammation:		> 200 °C
Hydrosolubilité:		insoluble
Pression de vapeur:		indéterminé
(à 20 °C)		
Densité (à 20 °C):		0,74 g/cm ³
Caractéristiques des particules:		non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 7 de 12

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. de l'air humide et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants, Acides, Bases, Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 758,6 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 103,4 mg/l

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	hydrocarbures, C7-9, isoalkane					
		orale	DL50 >5000 mg/kg	rat		
		cutanée	DL50 >2000 mg/kg	rat		
		inhalation (4 h) vapeur	CL50 21 mg/l	rat		
90622-56-3	C7-C9 Isoalkane					
		orale	DL50 > 10000 mg/kg	rat		
		cutanée	DL50 > 3000 mg/kg	rat		
		inhalation (4 h) vapeur	CL50 21 mg/l	rat		
78-10-4	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle					
		orale	DL50 6270 mg/kg	Rat	GESTIS	
		cutanée	DL50 5880 mg/kg	Lapin	GESTIS	
		inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
		inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivitéIrritant pour les voies respiratoires et la peau.
Risque de lésions oculaires graves.**Effets sensibilisants**

Aucun à notre connaissance.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 8 de 12

Danger par aspiration

Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Danger par aspiration

11.2. Informations sur les autres dangers**Information supplémentaire**

Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme.

Une concentration dépassant la concentration admissible sur le lieu de travail peut provoquer des vertiges, des maux de tête et une sensation d'ébriété.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	hydrocarbures, C7-9, isoalkane					
	Toxicité pour les algues	NOEC 6,3 mg/l	3 d			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,17 mg/l	21 d			

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La substance / le mélange ne contient aucun composant en quantité de 0,1% ou plus qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 ont des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

recommandation: Les matériaux qui ne peuvent pas être recyclés, retraités ou recyclés doivent être éliminés dans des installations approuvées conformément aux réglementations nationales, nationales et locales. Selon les réglementations, les méthodes de traitement des déchets peuvent inclure, par exemple, une élimination

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 9 de 12

dans une décharge ou une incinération.

Pour ce produit, aucun numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets (AVV) ne peut être spécifié, car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet une attribution. Le numéro de code de déchet doit être déterminé au sein de l'UE en concertation avec l'entreprise d'élimination.

L'élimination des emballages contaminés

Vider les restes. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A. (contient des isoparaffines, des isoalcanes en C7-C9)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (contains isoparaffins, C7-C9 isoalkanes)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
EmS:	F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)
E2

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3295
-----------------------------------------------------	---------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 10 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (contains isoparaffins, C7-C9 isoalkanes)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3 A224
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)Y341
E2**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 40**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Eye Irrit: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO HAFTREINIGER

Date de révision: 22.01.2024

Code du produit: 665_

Page 12 de 12

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)